



## LE PARC POSE LA PREMIÈRE PIERRE DE SON NOUVEAU SIÈGE

**Lundi 4 décembre 2017, Henriette Martinez, présidente du Parc naturel régional des Baronnies provençales, en présence de Christine BONNARD (Sous-Préfète de Nyons) et des représentants des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que des départements de la Drôme et des Hautes-Alpes, posera la première pierre du siège du Parc. Un projet ambitieux qui s'inscrit dans une démarche environnementale globale valorisant les savoir-faire locaux. L'aboutissement d'une aventure humaine, administrative et architecturale de 3 ans !**

Le Parc labellisé, les élus du Parc délibèrent dès février 2015 en faveur de l'acquisition d'un terrain situé à Sahune (26). L'objectif est alors de contribuer à la requalification de la zone d'activité tout en maintenant le siège du Parc dans la commune qui l'accueille depuis sa préfiguration. L'engagement en vue de la construction s'est concrétisé en juin 2015 avec le lancement d'un marché en Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance (CREM) pour désigner un groupement d'entreprises capable de suivre le projet de sa conception à la livraison du bâtiment dans le cadre d'un budget maîtrisé.

Et c'est un groupement composé d'entreprises locales des Hautes-Alpes et de la Drôme qui a été retenu :

- ◆ Mandataire du groupement d'entreprises : ICARE développement
- ◆ Bureau d'études : LEBRE INGÉNIERIE
- ◆ Atelier GRAF, atelier d'architectes
- ◆ Entreprises de travaux : RODARI, BRUN TP, SUD EST CHARPENTE, AVENIR RADIO, ANDRIOLLO
- ◆ Assistant technique à maître d'ouvrage : ICAMO, GIRUS
- ◆ Bureau de contrôle et coordonnateur SPS : ALPES CONTROLES

Le groupement a su proposer, sur un foncier contraint de 742 m<sup>2</sup>, un bâtiment à énergie positive qui générera des économies sur les coûts de fonctionnement et de maintenance : excellence des performances thermiques (label BEPOS Effinergie 2013), production d'électricité sur le site par panneaux photovoltaïques.

Une prestation sur 7 ans à la suite de la réception de l'ouvrage pour s'assurer d'atteindre les objectifs énergétiques du bâtiment en période d'utilisation est même contractualisée.

La priorité donnée aux matériaux et filières locales pour tout ou partie du bâtiment (Label Bois des Alpes, isolation à base de paille, pierres de carrière de Sahune) vient de la volonté affichée du Parc de valoriser ses ressources et savoir-faire locaux, pour que ce bâtiment s'ancre dans son territoire.



Conçu sur 3 niveaux, ce nouvel espace de ressource devrait pouvoir accueillir les agents début 2019, afin de mener à bien et dans de bonnes conditions, les missions qui sont confiées aux Parcs naturels régionaux par le code de l'environnement (art R333-1). Sont prévus :

- ◆ 200 m<sup>2</sup> de bureaux dimensionnés pour 25 agents,
- ◆ 100 m<sup>2</sup> de locaux communs (salle de réunion, espace cuisine, multi-space),
- ◆ 210 m<sup>2</sup> d'espaces dédiés au public (salle de conférence, accueil, salle d'exposition),
- ◆ 90 m<sup>2</sup> de locaux techniques.

Le coût global des travaux intégrant les études de sol, l'assistance technique à maître d'ouvrage, les missions réglementaires de contrôle technique et de coordination Sécurité et Protection de la Santé, les honoraires du mandataire et des entreprises de construction et d'équipement, est de 1 450 000 €HT.

#### **Partenaires financiers**

- ◆ Union Européenne (FEDER - POIA)
- ◆ Etat (FNADT – CIMA)
- ◆ Conseils Régional Auvergne-Rhône Alpes
- ◆ Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ◆ Conseil Département Drôme
- ◆ Conseil Départemental Hautes-Alpes
- ◆ Autofinancement – SM Parc des Baronnies Provençales